

LE CHASSEUR



F.D.C. VAR

VAROIS



Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

N° 10 - MAI / JUIN / JUILLET - 2017

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FDCV 2017



**Visite de M. Schraen FNC
aux FDC PACA/CORSE**

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



Informations utiles

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01.41.09.65.10 www.chasseurdefrance.com	Les lieutenants de Louveterie du Var Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11 Le Président M. SAMAT Emile
Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04.98.01.32.50 www.onf.fr	Fédération des Gardes Particuliers du Var Tél. : 06.88.97.69.64 - Email : bernard.gerard83@gmail.com www.123siteweb.fr/FDGPV83
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Tél. 04.94.68.76.59 www.oncfs.gouv.fr	Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Tél. : 06.18.96.45.10 - Email : piégeurs-du-var@apav83.com www.apav83.com
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Tél. : 04 94 46 83 83 Toulon	Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert) Tél. : 06.03.83.28.56 M. QUENO Lionel
IMPCF Tél. : 04.66.35.93.15 www.impcf.fr	ANCGG - M. ARNOULT Gérard Tél. : 06.07.56.58.01 - Email : arnoulgtge@wanadoo.fr www.ancgg.org/ad83
Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO) Tél. : 06.27.68.54.46 - Email : aico@sfr.fr www.aico-oiseaux.com	UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge) Tél. : 06.26.31.85.15 - Le Président M. BRIATORE Jean-Louis Route de Brignoles, Quartier l'Isle - 83570 CARCES - www.unucr.fr

03

ACTU FDCV

04 - 09

16

REGLEMENTATION

10 - 12

13

13 - 15

INFO NATIONALE

16

EN BREF

19

20

20

DIVERS

21

CONCOURS

22

EDITO

Congrès

Permis de chasser - Formation

Nuisibles

L'utilisation des pistes DFCI

Petit gibier

Willy Schraen, Président de la FNC, en visite dans le Var à Brignoles le 16 février dernier

AG ADCGG

L'UNUCR 83 recherche des passionnés de chasse

Une mésaventure avec un sanglier

La chasse... ma vie

Claviers concours de Nichoirs



Éditeur de publication

FDCV - Directeur et Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,
Président de la F.D.C.V.

Impression

Imprimerie JOUBERT -
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647 - 06517 CARROS CEDEX

Administration, régie publicité, petites annonces

Christel HELSTROFFER
Tél. 07 88 57 84 82 - MAG@fdc83.com

© photos

FDCV, DR, Christel HELSTROFFER

Rédaction

Christel HELSTROFFER,

Maquette, mise en page

Christel HELSTROFFER
christel.photographe@gmail.com

Dépôt légal : ISSN 2428-7253



Congrès Départemental

Le 15 avril dernier, sur la commune de Trans en Provence, a eu lieu l'Assemblée Générale 2017 de la Fédération départementale des chasseurs du Var. Avant toute chose, je tiens à remercier Monsieur le Maire de Trans en Provence, son conseil municipal ainsi que Monsieur MICHELIS, Président de la société de chasse de Trans en Provence et les membres de son conseil d'administration pour le superbe accueil qui nous a été réservé à cette occasion.

Après avoir effectué les six réunions de secteur à : Baudinard sur Verdon, Fayence, Sainte Maxime, La Londe les Maures, Brignoles et Signes, les Responsables cynégétiques du département ont participé au congrès annuel à Trans en Provence.

A la veille des élections présidentielles et législatives, de très nombreux sujets ont été évoqués et un certain nombre d'inquiétudes sur le devenir de notre loisir ont été soulevées. Vous en trouverez le détail dans ce numéro du chasseur varois.

Une saison vient à peine de se terminer et déjà pointée à l'horizon le début de la saison de chasse 2017-2018.

Le 18 avril dernier, nous avons eu en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage les attributions pour les plans de chasse, chevreuil, cervidés, chamois, mouflon, daim pour la saison 2017-2018 ; les arrêtés spécifiques concernant la chasse au sanglier à partir du 1er juin et les autorisations de tir de défense dans les propriétés agricoles de jour ont été renouvelées. La préouverture du sanglier est toujours d'actualité pour le 1er août 2017. La Fédération a renouvelé son avis défavorable à la mise en place de tir de destruction de nuit fait par les propriétaires agriculteurs, comme l'année dernière nous pensons que les lieutenants de louveterie sont largement habilités à procéder dans le cadre de problème particulier à des tirs de jour comme de nuit et à l'organisation de battues administratives lorsque c'est nécessaire.

Le 11 mai, nous aurons eu le CDCFS concernant les propositions pour les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison à venir. Des dates butoirs pour de nombreuses espèces ayant été fixées dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, nous proposerons des périodes de chasse et des dates d'ouverture et de clôture analogues à celles de la saison dernière, les arrêtés seront vraisemblablement très rapidement pris fin mai, courant juin. Ils seront disponibles dès leurs parution sur le site de la fédération : <http://fdc83.com/> dans la section Réglementation.

Dans les jours qui suivent nous allons faire les réunions de sections concernant les diverses espèces petit et grand gibier ainsi que sur la formation, l'information et les dégâts de gibier.

Début juin, le guichet unique de délivrance du permis de chasser sera mis en place dans les mêmes conditions que celui de la précédente saison, vous pourrez effectuer les validations pour la saison 2017-2018 soit par courrier, soit par l'intermédiaire de votre Société, si elle participe au guichet unique, soit en venant à la Fédération ou par internet si vous le souhaitez.

Nous avons fait parvenir, il y a quelques jours, directement aux Présidents des Sociétés et aux Chefs de battues les propositions d'assurances chiens que nous avons pu obtenir par le groupe Monceau Assurances avec deux possibilités :

- La première par l'AFACCC83, pour ses adhérents,
- La seconde directement par l'assureur.

Depuis de nombreuses années, nous essayons de trouver des solutions pour réduire le coût financier de l'assurance des chiens de chasse, vous constaterez que les propositions faites sont vraiment très intéressantes.

Comme vous pouvez le constater, tout est pratiquement prêt ou sera prêt dans les semaines à venir pour que la saison 2017-2018 débute sous les meilleurs auspices.

En espérant que les conditions climatiques nous soient favorables notamment en ce qui concerne le petit gibier.

Bien amicalement.

En Saint Hubert

Le Président Marc MEISSEL



CONGRÈS

Cette année, ce fut dans un climat particulier que le congrès départemental des chasseurs du Var a eu lieu à Trans en Provence ce Samedi 15 avril 2017. En effet, à quelques jours des élections présidentielles de nombreux élus et personnalités n'ont pu être présents.

C'est dans ce contexte que furent abordées différentes questions, notamment le partage de la nature en rappelant le droit de propriété et un éventuel accord entre la FNC et la Fédération Nationale des randonneurs ; la problématique du loup ; la gestion des déchets de gibier ; le tir de nuit accordé aux agriculteurs en opposition à la loi de 1968 ; le chien, ami et partenaire de chasse avec l'utilisation du GPS et les frais vétérinaires. Des dossiers plus préoccupants sont ressortis de cette assemblée : la création de l'Agence Française de la Biodiversité ; les dégâts de sangliers récurrents et le bien-être animal évoqué notamment dans le Programme d'Europe Ecologie des Verts.

Monsieur Marc MEISSEL, Président de la FDCV, après avoir déclaré l'assemblée générale 2017 ouverte, commença par remercier Monsieur le Maire de la Commune de Trans en Provence et la municipalité, Monsieur MICHELIS, Président de la Société de chasse la Transianne et tous les membres de son conseil d'administration pour leur excellent accueil.

Une minute de silence fut respectée en hommage aux personnes disparues au cours de cette année.

La parole fut ensuite donnée à Monsieur LECOINTE, Maire de Trans en Provence, qui débuta son allocution en remerciant et en exprimant son plaisir d'accueillir ce congrès sur sa commune.



Il précisa qu'il n'était pas chasseur mais que bon nombre des personnes présentes l'étaient et étaient ses amis.

Monsieur Le Maire manifesta ensuite toute son affection et son soutien aux chasseurs et souligna toute l'importance des atouts écologiques,

sociaux et économiques pour les territoires ruraux qu'apporte le monde de la chasse. « Il nous faut non seulement préserver la chasse mais aussi la développer de façon adaptée à nos enjeux territoriaux. »

Une intervention du Président de chasse « la Transianne », Monsieur daniel MICHELIS

Le président de la société de Chasse de Trans en Provence, exprima ses remerciements à l'ensemble de ses équipes qui ont participé à la préparation, l'accueil du congrès et son bon déroulement.



Monsieur MEISSEL remercie Mr MICHELIS et son conseil d'administration.

Monsieur Meissel présente l'ordre du jour et les intervenants qui prendront la parole.

Il propose pour l'AG de nommer le bureau du conseil d'administration de la Fédération, comme bureau de l'assemblée générale. Aucune opposition ni abstention, donc proposition acceptée et validée.



Intervention de Monsieur Alain MILLANELLO, secrétaire général de la FDCV.

Celui-ci présente le compte rendu de l'assemblée générale du 16 avril 2016 à la Crau. A l'issue, aucune remarque ni question n'ont été exprimées.

COMPTE RENDU MORAL 2016

Monsieur MEISSEL, revient sur certains points évoqués lors des réunions de secteurs :

• L'obligation de vote

Désormais lors de la validation des permis de chasser par internet, vous devrez obligatoirement renseigner le nom de la Société de chasse ou de la personne à laquelle vous donnez votre pouvoir de vote à l'assemblée générale. Une case sera prévue sur internet à cet effet.

• La maladie « Aujeszky » concernant les sangliers

Rappel. La maladie d'Aujeszky est une maladie infectieuse des porcins, d'origine virale. Un chien qui est en contact avec le sang ou ingère des viscères de porc ou de sanglier atteint par cette maladie peut mourir dans les 48h. L'animal atteint de l'infection ne montrant aucun signe extérieur est un réel problème.

A la demande de la FDCV de nombreuses Sociétés de chasse ont relevé du sang de sanglier (sur buvoir) pour analyse en laboratoire. Les résultats seront disponibles courant l'été et ils seront communiqués lors des réunions de sécurité avant l'ouverture de la chasse. Nos voisins des Alpes Maritimes, ont eu pour une commune 20% des prélèvements porteurs de cette maladie, c'est important.

Concernant la stérilisation éventuelle, rien n'est fait à ce jour ! Des tests ont été faits par le passé, et les Espagnols semblent vouloir reprendre les études. Nous savons que ce sujet vous préoccupe au plus haut point, nous suivons cela de près et ne manquerons pas de vous tenir informés dès que l'on aura des éléments fiables.

• Au conseil national de la chasse et la faune sauvage, un arrêté piégeage est validé par Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'environnement, malgré un vote « contre » majoritaire (14 voix contre 6)

Le Président de la FNC, Monsieur SCHRAEN a écrit au Ministère de l'environnement et sa ministre lui disant que si la démocratie était bafouée à ce stade lors des réunions du conseil national de la chasse et la Faune Sauvage, les chasseurs ne siègeraient plus. Ainsi le quorum (nombre de participant pour valider les délibérés) ne pourra pas être respecté et donc les réunions ne pourront plus avoir lieu. Il précise qu'il se réserve, le droit de suspendre les indemnités de dégâts de grands gibiers dans le cadre de mesure répressible vis-à-vis de la ministre si sa position n'évolue pas.

• L'agrainage

Le constat est le suivant : de 23 points sensibles classés par la DDTM l'année dernière, nous sommes passé à 7 cette année. Conséquence, des sociétés de chasse ont perdu leur droit.

Il est à noter une évolution des relations sur ce point entre les chasseurs et les viticulteurs : A Carcès notamment, où le paiement du maïs est assuré en partie par la coopérative agricole. Un exemple à suivre qui donne de l'espoir en l'avenir.

• Le loup, problématique d'actualité

Deux positions antagonistes :

Les chasseurs pensent à une évolution importante alors que les services de l'état pensent le contraire, ce qui a abouti à l'annulation par le tribunal administratif de l'autorisation de tirs du loup.

La Fédération compte sur vous pour l'aider à comptabiliser les



loux dans le Var et notamment via la nouvelle application en ligne (<http://leloup.tk/home.php>) présentée plus loin par Michel REZK.

En conclusion : aujourd'hui des sommes dépensées allant de 450 000 € à 1 100 000 € pour le département du Var et 26 000 000 € à l'échelon national.

- **La nature pour tous !**

Il y a une réelle volonté de vouloir trouver un consensus entre les promeneurs et les chasseurs. Un accord devrait être signé entre la Fédération des randonneurs et la FNC avant l'ouverture prochaine dans lequel on incitera les randonneurs à porter un gilet pour une meilleure visibilité et donc une sécurité pour tous.

- **Manceuvre anti-chasse dans la forêt de Janas à la Seyne sur Mer relayée par la presse.**

Un triste individu n'a rien trouvé de mieux que d'aller sur le site d'un ancien ball-trap privé et fermé depuis plus de 30 ans, pour collecter un nombre impressionnant de douilles usagées. Il s'est bien entendu tout de suite empressé de porter la responsabilité de cela sur les chasseurs Seynois et Six-Fournais ! Les targuant de ne pas ramasser leurs déchets et ainsi de ne pas respecter la nature ! Les deux Sociétés de chasse locales ont organisé un ramassage sur le site montrant l'intérêt que nous portons à ces accusations. Il faudra à l'avenir se défendre juridiquement face à ces accusations mensongères destinées uniquement à faire de l'anti-chasse primaire !

- **Déchets de gibier, une vraie question**

L'équarrissage est décidément trop onéreux et ne peut donc pas être la solution.

Une nouvelle piste est envisageable, avec les nouvelles normes européennes, l'enfouissement. Un dossier a été fait au travers de la fédération nationale et transmis aux divers Ministères pour qu'on puisse obtenir des informations sur des points précis. Un article écrit par Mme Eva FAURE, vétérinaire de la FNC et de la FDC du Landuedoc-Rousillon est visible sur notre site internet :

<http://fdc83.com/>

- **A Grimaud, une réunion avec les jeunes agriculteurs non achevée.**

Un courrier leur sera envoyé pour rétablir la situation et quelques vérités.

- **Tir de sangliers, la nuit.**

La FDCV a accepté la reconduction des arrêtés de l'an passé à une seule exception : l'arrêté concernant « le tir de nuit ».

La FDCV est si catégorique sur ce point qu'elle a décidé de suspendre le paiement des dégâts sur des parcelles qui avaient eu l'autorisation de tir de nuit.

Si elle a pris cette position ferme, c'est en regard de la loi de 1968. Le président de la FDCV dit « On applique la loi ou on ne l'applique pas ».

« En 1968 lorsque la loi a été promulguée concernant les indemnités de dégâts de grand gibier, il y a eu un consensus entre agriculteurs et chasseurs de dire on abandonne, on enlève les tirs d'affût aux agriculteurs et notamment le tir de nuit en contrepartie les chasseurs s'engagent à payer les dégâts causés sur les parcelles agricoles sur les pertes de récoltes »

Mr SCHRAEN, président de la FNC a clairement exprimé au cours des réunions au Ministère et à la Fédération nationale des syndicats exploitants agricoles que la loi de 68 était une loi obsolète et qu'il fallait impérativement avec la nouvelle mandature fin juin, revoir cette loi et dans le cadre des indemnités de dégâts de gibier les chasseurs refusent d'être les seuls payeurs.

«Je crois que les agriculteurs ont intérêt à devenir nos alliés sur ce dossier, on pourrait éventuellement trouver d'autres participations financières parce que le jour où les chasseurs ne pourront

plus payer eh bien ils n'auront plus d'indemnisation».

- **Droits de Propriété**

La Fédération rappelle que le droit de propriété existe. L'introduction sur des terres privées est tolérée jusqu'à une certaine limite. On ne peut pas créer des pistes VTT n'importe où ou n'importe comment. Les propriétaires s'ils ne sont pas d'accord doivent porter plainte

- **Les lapins espagnols**

Grâce aux chercheurs de l'IMPCF et notamment JC. RICCI, une étude a fait ressortir que les lapins en provenance du sud : Espagne, Italie, etc. avaient plus de chance génétiquement de bien se reproduire dans notre région.

Mais l'année dernière cette importation était interdite. Il faut croire que Monsieur Gilles Verret a trouvé les bons arguments, car la justice qui l'année dernière nous condamnait, nous y autorise cette année.

- **Le nourrissage des sangliers**

La Fédération essaye de faire remonter à l'ONCFS le nourrissage « sauvage » autant en milieux naturels, de chasse, qu'en zone urbaine ou péri-urbaine. Cela est un réel problème souligne la Fédération.

Il a été constaté que le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies a réglé partiellement cette difficulté.

La fédération incite l'ensemble des présidents de Sociétés qui rencontrent ce souci de se rapprocher de nos services pour

qu'elle puisse les aider dans ce sens.

- **GPS, les Colliers de repérage pour les chiens**

Sur ce dossier, la situation a évolué puisqu'on a pu inscrire dans le Schéma départemental que lorsque les chiens étaient sortis de l'enceinte de la battue, le meneur de chiens, pouvait avec son véhicule, à pied avec l'arme dans son fourreau ou l'arme dans son véhicule fermé, chercher et récupérer en toute légalité leurs chiens. Il est essentiel et important, estime la Fédération, que les chasseurs puissent préserver leurs chiens et leur porter secours en cas de blessure et même au cours d'une battue. L'année dernière selon un retour d'enquête auprès de nombreuses sociétés de chasse, les frais de soins vétérinaires s'élevaient à plus de 500 000 €. C'est pour cela que la Fédération nationale souhaite que Maître LAGIER trouve un texte de loi qui pourrait être proposé au Ministère, pour que dans le cas où le chien est en danger, on puisse éventuellement se servir du gps.

La Fédération nationale des chasseurs y travaille en partenariat avec l'AFACCC parce que c'est quelque chose qu'il considère comme très important.

D'autre part, il y a eu des signalements de vols de collier de chiens, de panneaux de battue enlevés ou déchirés, destruction de miradors etc. Nous conseillons à chaque société de chasse de déposer plainte.

Il faut savoir que l'obstruction au droit de chasse est un délit.

- **Schéma départemental**

Celui-ci a été signé le 8 juillet 2016.

Concernant la sécurité :

Les chasseurs en mouvement doivent être signalés, obligatoirement par le port soit d'une casquette, soit de deux brassards,

soit d'un baudrier, soit éventuellement d'un gilet.

Côté Fédération nationale, ça bouge :

M. Willy SCHRAEN a été élu président de la Fédération nationale des chasseurs. Il a proposé, lors de l'Assemblée générale du 13 et 14 mars dernier, la modification des statuts des Fédérations départementales, régionales et nationale. Cette proposition a été accueillie favorablement avec une très large majorité de 80%.



Présidentielle 2017

Le président Schraen a innové cette année lors de notre congrès national. Il a demandé à tous les candidats, à la présidentielle 2017 de venir participer à l'assemblée générale des chasseurs et de répondre à une vingtaine de questions et de s'engager. Sur les neuf candidats de l'époque deux ont répondu présents, M. FILLON et M. MACRON ; deux ont été représentés, Mme LE PEN et M. MÉLENCHON. Les autres n'ont pas daigné répondre à son invitation.

Nous vous invitons à visionner leurs participations sur notre site internet «<http://fdc83.com/>»

Côté régional, M. MEISSEL est réélu président pour 3 ans

M. MEISSEL attire l'attention de tous, sur le fait que durant les 5 années précédentes, la Fédération régionale avait perçu seulement 11 000 € de subvention par le Conseil régional pour des études concernant la migration des grives. 11 000 € à se partager entre six départements.

Le Président ESTROSI s'engage à verser sur des projets qui seront présentés par les Fédérations de chasseurs, 500 000 € par an sur 4 années et ceci dans le cadre d'un partenariat.

Une deuxième convention de partenariat avec l'IMPCF où adhèrent toutes les fédérations de l'arc méditerranée et qui fait des études scientifiques sur le gibier, la migration des grives, la migration du gibier d'eau, des études sur la génétique du perdreau, sur le lièvre, sur les cristallins etc. à hauteur de 50 000 € par an pendant quatre ans sont à la disposition de cet établissement. Donc cela fait encore de 200 000 € de plus.

• Dossier glu

Cette chasse traditionnelle est sauvée, mais au travers de ce dossier la Fédération souhaite sensibiliser les chasseurs. Les «anti-chasse», s'ils s'attaquent directement à l'ensemble de la chasse trouveront une opposition importante. S'ils s'y prennent par petits morceaux, l'opposition est moins importante et là est le danger. « C'est donc à nous de nous mobiliser pour être solidaires les uns des autres ». C'est ainsi que la chasse aura le plus de chances de se pérenniser.

• Une opportunité à considérer, la commercialisation des produits de la chasse

Pour la première année avec Cévennes Venaison, on a lancé dans les Maures et dans quelques sociétés du département, la récolte du gibier. Ces animaux ont été commercialisés après analyses nécessaires.

La Fédération précise que ce n'est pas facile et cela doit rester une initiative volontaire.

Cela pourrait apporter un budget pour soulager les frais notamment d'assurance et de vétérinaires pour nos chiens.

Une réflexion est en cours à ce sujet et un désir de renouveler l'expérience existe. La fédération croit en un potentiel pour l'avenir.

• Création de l'Agence française de la biodiversité (AFB)

Cette création a été votée à l'unanimité des politiques. La question à se poser est : lors de la présentation du projet, ont-ils eu l'ensemble des informations et notamment que cet établissement public allait avoir à quelque chose près les mêmes fonctions que l'établissement public existant, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et est qu'à terme ces deux organismes allaient se marcher sur les pieds.

Il est à noter que l'ONCFS est financé au 2/3 par vos validations annuelles du permis de chasser. Demain, l'Office national de la chasse risque de disparaître, de perdre ses prérogatives au profit de l'AFB. L'AFB conseil d'administration, 43 membres : un représentant des pêcheurs ; zéro représentant des élus chasseurs.

• Dégâts du gibier

On avait pendant deux ans maintenu entre 400 et 500 000 € le montant des indemnités. Ça nous avait permis de descendre le prix du timbre de 110 € à 45 €. Malheureusement, on vient de

faire deux mauvaises années.

En 2016, nous avons eu un déficit de 15 000 €

Mais le plus préoccupant demeure l'année en cours. A ce jour nous sommes à 600 000 € de dégâts et il reste deux mois, la saison cynégétique finit le 30 juin.

Donc dans ce contexte-là, nous allons être obligés de remonter le prix du timbre de 45 € à 60 € pour cette année. On laisse toutes les autres cotisations stables.

Un autre point nous préoccupe « la commission nationale d'indemnisation ».

Elle nous obligerait dans les points sensibles du département à acheter les clôtures, les installer et s'occuper de leur entretien.

L'achat des clôtures, nous le faisons déjà en partie donc pas de problème mais pour l'entretien nous y sommes opposés. Donc avec la fédération du Gard et de l'Aude, nous avons attaqué au tribunal administratif cette décision.

Les pouvoirs publics nous en demandent toujours plus et cela va notre perte financière. Il faut que ça change.

• Le bien-être animal au cœur du débat

Il paraît notamment dans le programme « Europe et écologie des verts » (info visible sur notre site internet www.fdc83.com).

la loi «Glavany» avait mis en place le bien être animal concernant les animaux domestiques.

Tous les chasseurs aiment leurs chiens et leurs animaux domestiques. Ils ne font pas souffrir les animaux.

C'est tout à fait normal et aucun chasseur ne s'y oppose. Par contre étendre le bien-être animal aux animaux sauvages, ce n'est pas concevable.

A terme la pratique de la chasse serait remise en question.

• Bien assurer ses chiens c'est important mais ça a un coût

1 Adhérent AFACCC

2 Non adhérent AFACCC mais adhérent FDCV

3 C'est en cours, nous cherchons un accord au niveau national avec le groupe Monceau.

• Conclusion, de bonnes nouvelles

Les candidats au permis de chasser sont passés de 480 à plus de 700. Et au niveau des résultats ils sont passés de 300 nouveaux chasseurs à 482.

• Petit bilan d'un « Dimanche à la chasse »

Il y a eu 90 participants non chasseurs répartis sur 18 Sociétés. Cette opération leur donne un accès gratuit à l'examen du permis de chasser et beaucoup ont fait l'effort, plus de 50 %, de se présenter à l'examen. C'est quelque chose que nous allons renouveler. On va essayer de le mettre en place de façon plus précoce cette année. Essayer de mieux le répartir au travers du département et au travers des modes de chasse.

Parole à Olivier Audibert-Troin



Après avoir remercié l'assemblée, et plus particulièrement Mr Marc MEISSEL, Président de la Fédération des chasseurs du Var, pour son implication, son action et ses succès, Mr le Député est revenu sur le rôle majeur des chasseurs sur l'écosystème français. Les 18 000 chasseurs sont autant de bénévoles sur le territoire qui régulent, protègent et entretiennent la faune et la flore. Toutefois, les attaques répétées des opposants à la chasse nécessitent une réaffirmation de nos racines, de nos valeurs, mais aussi une réorganisation financière ainsi qu'une restructuration autour de 3 thèmes : le permis de chasser, les dégâts causés par le grand gibier, et le loup. Il est primordial que l'état s'engage, financièrement et institutionnellement au côté des Fédérations de chasse. Les chasseurs doivent s'approprier les examens du permis de chasse, l'état doit



les aider à trouver des solutions pérennes aux problèmes financiers causés par le grand gibier, et enfin l'état doit faire évoluer la classification du loup afin de permettre un meilleur prélèvement garantissant le développement des autres espèces. Enfin, même si la loi sur les armes est efficace, il ne faut pas confondre calibre 12 avec Kalachnikov... et là-dessus, les chasseurs peuvent compter sur leurs représentants à l'Assemblée nationale

Les comptes on été présentés par le comptable de la FDCV, Joël DEVILLETTE.



Monsieur GAULTIER, commissaire aux comptes rend son rapport : il certifie les comptes réguliers et sincères et conformes aux normes. Pas d'observation.

Joël DEVILLETTE annonce l'affectation du résultat, le budget prévisionnel et la présentation du prix des timbres.

Intervention de Monsieur Alain ZACCHEI, Président de l'Association Française pour l'Avenir des Chiens Courants 83 (AFACC83).

L'AFACC, la plus importante association cynégétique de France, se bat au quotidien pour développer et protéger la population canine. Consciente des ravages causés par les diverses infrastructures et la topographie de nos forêts, elle milite pour l'utilisation du GPS, outil plus qu'efficace pour lutter contre la mortalité canine.



Mais son action couvre aussi l'organisation de concours, la formation des jeunes chasseurs, le soutien aux propriétaires de meutes etc... tout en jouant un rôle au sein des Commissions nationales et départementales de la chasse.

L'Association remercie les chasseurs et compte sur tous pour la soutenir dans son action.

Monsieur Gilles VERRET, administrateur fédéral

Présentation complète du dossier sur les nuisibles ou prédateurs et déprédateurs. Voir (article page 10-11)



Monsieur Marc ALLIONE, administrateur fédéral

Présentation de la fiche de prélèvement. Voir (article page 14-15)

Michel REZK, représentant CPNT

Revenant sur la désillusion de l'action menée au tribunal administratif concernant l'arrêté du tir de loup, faute de connaissance et de défense correcte, Michel Rezk a évoqué le site internet «<http://leloup.tk/home.php>» mis en place depuis et qui permet à chacun de signaler la présence du loup sur le Var. L'information ainsi traitée permettra de comptabiliser au mieux la présence du loup et de mieux défendre les intérêts des chasseurs et bergers. Pour tous renseignements complémentaires tél. 06.07.32.37.24.



Reprise de Parole de Mr MEISSEL

Le Président, suite aux questions diverses abordées lors de cet échange, remercie l'intégralité des personnes ayant participé à l'organisation de la journée, les membres du conseil d'administration pour leur soutien, ainsi que les élus pour leur présence et interventions. Enfin, il remercie tout particulièrement l'ensemble du personnel de la fédération.

Remise des titres honorifiques 2017

Médaille de bronze

Jean -Pierre CHAUVIER		Jean DUDON	
Daniel PLAI		Robert CANOLLE	
Daniel RUBY		Daniel COVILI	
Roland MOUTTE		Jean-Louis VACCARETTI	
Patrick VALAIGE			

Médaille d'argent

Jean-Claude VENTRE		Jean FONTANA	
Georges SAUVE		Roger ANSEMI	
Jean-Pierre MARCHI			

Médaille d'or

Daniel MICHELIS		Guy PERRIMOND	
-----------------	--	---------------	--

Médaille d'ONCFS

René BONETTO



Parole à Monsieur Claude ALEMAGNA, Maire de Lorgues et conseiller régional

Ancien chasseur, mais toujours passionné, Claude ALEMAGNA a expliqué comment la Région, grâce à la convention cadre, participe avec les 6 fédérations de chasse de PACA, à la création d'un réseau pour la vie et le développement du gibier, à la formation, information, éducation de la nature, et la gestion cynégétique.



Ainsi, l'aide financière apportée par la Région sera de 2,2 millions d'euros pour les 4 prochaines années dans le cadre de ce partenariat.

Parole à Mme DUMONT du SDIS



Mme Dumont, Présidente du SDIS, a souhaité tout particulièrement remercier les chasseurs du Var pour leur aide précieuse dans la préservation de nos massifs forestiers. Chiffres à l'appui, elle a insisté sur le rôle important que jouent les chasseurs dans l'entretien des forêts, et les liens étroits qui les unissent aux pompiers.



Parole est donné à Mme RUCINSKI-BECKER, conseiller départemental, représentant le Président Marc GIRAUD

Mme RUCINSKI-BECKER après avoir rappelé son attachement à sa commune, est revenue sur les missions du département, et en particulier sur la prévention et la gestion des risques sanitaires. Elle a insisté sur le rôle prépondérant des fédérations de chasseurs au sein de ce dispositif.



L'enjeu n'est rien d'autre que la préservation de la vie au travers de la gestion des risques épidémiologiques, aussi bien dans les élevages que dans la faune sauvage.

Ainsi, le département a bien conscience de l'investissement et des moyens mis en œuvre par les Fédérations de chasse dans le but de préserver la biodiversité et favoriser le développement durable des espèces. C'est en ce sens que les élus tiennent à remercier les chasseurs pour leurs actions, et souhaitent continuer à valoriser l'image de la chasse et les valeurs qu'elle véhicule.

Parole à Thierry COSTE lobbyiste de la FNC et Varois d'adoption depuis quelques années !!

Monsieur COSTE fait un rapide retour sur les différentes lois ayant un lien avec la chasse qui ont été débattues durant l'année cynégétique qui se termine ! Au plan National d'abord, la loi biodiversité et la loi Montagne, et au niveau Européen une directive sur les armes. S'ajoutent à cela les soucis récurrents avec les mondes agricole et forestiers, la problématique du loup, et la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB)!



La fédération Nationale a été présente sur tous ces fronts et les intérêts des chasseurs ont pu être préservés malgré l'opposition de plus en plus dure de nos détracteurs. Fédération nationale justement ou une nouvelle équipe a été mise en place autour du Président Willy SCHRAEN qui est bien déterminé à passer à l'attaque sur tous ces sujets plutôt que de se contenter de compromis.... Thierry COSTE abordait brièvement ensuite le dossier "élections" faisant un compte rendu succinct des interventions de messieurs FILLON et MACRON et des représentants de monsieur MÉLENCHON et madame LE PEN lors du congrès national en mars. Il rappelait aussi que l'échéance législative qui suivra la présidentielle revêtira une importance capitale pour nous ! Pour terminer son propos Thierry COSTE encourageait tous les présents à faire beaucoup de publicité au film de Nicolas VANNIER « L'école Buissonnière » qui sortira en octobre 2017 et qui porte très haut les valeurs du monde rural et cynégétique Français !



Note de synthèse du Comité Guillaume Tell du 29 mars 2017

Réforme de la directive armes du 14 mars 2017
Celle-ci est à consulter sur notre site internet :
<http://fdc83.com/>

Mitsubishi L200 Double Cab



Technologie
Grandeur Nature



L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT

Financement en location longue durée (LLD) sur 49 mois et 15000 km/an avec un apport placé en 1^{er} loyer majoré à 3500 € TTC.

Entretien compris avec Pièces d'usure⁽¹⁾ • Garantie 5 ans & assistance
Capacité de remorquage 3,1 T, charge utile 1 T, rayon de braquage 5,9 m

399 €
par mois⁽¹⁾

Mozart Autos

87, BD DE L'INDUSTRIE
Derrière Maxi Bazar
83 480 PUGET SUR ARGENS

tél. : 04.94.82.88.88

www.mozart-autos.com

(1) Exemple de Location Longue Durée (LLD) sur une durée de 49 mois et 15000 km/an pour le financement d'un Mitsubishi L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT (hors peinture métallisée) avec un apport placé en 1^{er} loyer majoré à 3500 € TTC et 48 loyers mensuels de 399 € TTC (contrat d'assurance et de prestations Révisions Pièces d'Usure Réparation Pneus). Modèle présenté: exemplé de Location Longue Durée (LLD) sur une durée de 49 mois et 15000 km/an pour le financement d'un Mitsubishi L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT (avec peinture métallisée) avec un apport placé en 1^{er} loyer majoré à 3500 € TTC et 48 loyers mensuels de 413 € TTC (contrat d'assurance et de prestations Révisions Pièces d'Usure Réparation Pneus). (2) Coûts des assurances et prestations facultatives compris dans le montant des loyers ci-dessus. Le contrat d'assurance et de prestations Révisions Pièces d'Usure Réparation Pneus est de 39 € TTC/mois, soit 1911 € TTC au titre des contrats sur la durée totale du financement. Offre réservée aux particuliers, valable pour un Mitsubishi L200 DOUBLE CAB 2.4 DI-D INTENSE CONNECT commandé entre le 01/04/17 et le 30/06/17 sous réserve d'acceptation par SEFIA, SAS au capital de 1000000 €, 69 avenue de Flandre 59708 Marcq-en-Baroeul Cedex - SIREN 491411542 - RCS Lille Métropole.



VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FDCV DU 15 AVRIL 2017 A TRANS EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DES VOIX : 16 647	VOTANTS	BLANCS	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE	Abstention
1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le compte-rendu de l'assemblée générale du 16 avril 2016 à La Crau.	13 136	0	62	13 074	13 074	0	0
2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU MORAL 2016 L'assemblée générale, dument informée et après avoir écouté le rapport énoncé par le Président MEISSEL, approuve le compte-rendu moral 2016.	13 136	8	62	13 066	13 066	0	0
3 APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2015-2016 L'assemblée générale, dument informée et après avoir écouté le rapport du commissaire aux comptes, approuve le compte-rendu financier de l'exercice 2015-2016.	13 136	0	62	13 074	13 074	0	0
4 AFFECTATION DU RESULTAT ET REPARTITION DES RESERVES L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve l'affectation du résultat comptable et la nouvelle répartition des réserves.	13 136	0	62	13 074	13 074	0	0
5 PRIX DU TIMBRE FEDERAL 2017-2018 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, ratifie le prix des différents timbres fédéraux pour 2017-2018. Timbre départemental annuel inchangé à 80 €, timbre temporaire 9 jours inchangé à 40 €, timbre temporaire 3 jours inchangé à 20 €	13 136	0	68	13 068	13 061	7	0
6 GRATUITE DU TIMBRE FEDERAL POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS L'assemblée générale, décide de renouveler la gratuité du timbre fédéral (au lieu de 30 €) pour les nouveaux chasseurs pour la saison 2017-2018.	13 136	100	82	12 954	12 944	10	0
7 PRIX DU TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER 2017-2018 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, ratifie le nouveau prix du timbre départemental grand gibier à 60 € et le prix du timbre temporaire 9 jours et 3 jours à 30 €.	13 136	0	70	13 066	12 444	622	0
8 PRIX DU BRACELET DU PLAN DE CHASSE 2017-2018 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, décide de maintenir les prix des bracelets du plan chasse à leur montant actuel à savoir 92 € pour le cerf élaphe et 27 € pour le chamois, le chevreuil, le daim, le mouflon et le cerf sika. Le prix du bracelet en enclos reste fixé à 1.32 €.	13 136	28	62	13 046	12 830	133	83
9 BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR 2017-2018 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget prévisionnel d'exploitation pour l'exercice 2017-2018 arrêté globalement à 2 821 000 €	13 136	131	62	12 943	12 943	0	0



Nuisibles

L'ÉCHÉANCE APPROCHE !

Souvenez-vous, il y a quelques années dans notre département, la pie et le renard ne pouvaient plus être piégés. Ces deux espèces avaient été retirées de la liste des animaux classés nuisibles pour le Var. Le manque de données et notamment de déclarations de dégâts, ne nous avait pas permis de défendre le dossier.



Et pourtant, combien de particuliers ou d'agriculteurs se font piller leurs fruits, leurs raisins, leurs récoltes par des pies, des geais... Chacun d'entre nous connaît au moins une personne dans son entourage qui a subi une attaque dans son poulailler par un renard ou une fouine. Sans parler des dégâts subis par la faune sauvage.

La régulation des prédateurs est un élément essentiel à la gestion de la chasse et plus particulièrement celle du petit gibier.

Imaginez le nombre de déclarations de dégâts que l'on pourrait recueillir, si nous faisons l'effort de toutes les renvoyer.

Elles viendraient appuyer les données collectées sur les carnets de piégeage, les comptages de nuit et les observations en battue grand gibier.

Par décret du 23/03/2012, les espèces du groupe 2 qui sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet peuvent être classées nuisibles selon les motifs suivants :

- ✂ Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique,
- ✂ Pour assurer la protection de la flore et de la faune sauvage,
- ✂ Pour prévenir des dommages aux activités agricoles forestières et aquacoles,
- ✂ Pour prévenir des dommages importants à d'autres formes de propriétés.

La prochaine révision de la liste de ce groupe 2 (renard, mustélidés, corvidés...) sera validée au printemps 2018, mais c'est à partir d'aujourd'hui que nous devons constituer notre dossier. Aidez-nous à le constituer en nous envoyant systématiquement vos déclarations de dégâts.

A ce jour, seuls le renard et la pie figurent sur la liste départementale des nuisibles. Si le renard venait à être retiré de la liste des animaux classés nuisibles, nous ne pourrions plus le piéger, ni le chasser en battue au mois de mars.

Grâce à l'investissement de chacun, nous pourrions compléter cette liste avec d'autres espèces, si nécessaire.





Réglementation

COMMENT BIEN REPLIR VOTRE DÉCLARATION DE DÉGÂTS

Pensez à joindre si possible à votre déclaration, factures, devis de travaux et photos !

Ne remplissez qu'une seule feuille par sinistre

- 1 Pour que la déclaration soit valable, merci de bien renseigner vos coordonnées.
- 2 Agriculteur ou éleveur cochez la case « professionnel ».
- 3 La commune est très importante, afin de pouvoir cartographier les dommages.
- 4 Notez :
 - Le genre (œuf, poussin, poule, gibier...) ou le type de récolte (raisins, fruits, légumes ...)
 - Le nombre ou la quantité détruite
 - Le montant du préjudice peut être accompagné d'une facture
- 5 Les dégâts peuvent être matériels (isolation, bâtiment...) sur une berge ou digue, ainsi que sur la faune sauvage.
- 6 N'oubliez pas de cocher l'espèce susceptible de vous avoir commis les dégâts.

DECLARATION DE DEGATS DE PREDATEURS ET DEPREDATEURS (NUISIBLES) ANNEE 20.. / 20..

NOM et PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
MAIL : _____
 PARTICULIER PROFESSIONNEL

LIEU ET DATE DE PREDATION
Commune : _____
Date : ___/___/___

DESCRIPTION DU PROBLEME
ANIMAUX OU VEGETAUX TOUCHES (poulet, perdrix, fruit, etc.) : _____
NOMBRE : _____
ESTIMATION DU PREJUDICE FINANCIER : € _____
AUTRES PREJUDICES (matériels, etc.) : _____

PRECISEZ L'ESPECE A L'ORIGINE DES DEGATS
 Renard Fouine Geai des chênes Corneille noire
 Pie bavarde Putois Etourneau sansonnet Ragondin
 Autre : _____

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits.
Date : ___/___/___
Signature _____

FICHE A RETOURNER A
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR
21 RUE DE TIELT - PLACE GEORGES CLEMENCEAU
83170 BRIGNOLES
☎ 04.94.80.06.95 📠 04.94.59.54.35 contact@fdc83.com

Plus d'informations sur notre site internet www.fdc83.com

Ne remplissez qu'une seule feuille par sinistre

Vous pouvez nous retourner vos déclarations de dégâts, soit :

- Par courrier, en remplissant la déclaration dégâts située sur la page suivante et en la retournant à la FDC 83 – 21 rue de Tielt – Place Gorges Clémenceau – 83170 BRIGNOLES
- Par mail, contact@fdc83.com

Vous pouvez également télécharger votre fiche de déclaration de dégâts sur notre site internet www.fdc83.com

Réglementation – Arrêté Préfectoral – les Nuisibles



**DECLARATION DE DEGATS
DE PREDATEURS ET DEPREDATEURS
(NUISIBLES)
ANNEE 20.. / 20..**



NOM et PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____



MAIL : _____

PARTICULIER

PROFESSIONNEL

LIEU ET DATE DE PREDATION

Commune : _____

Date : ____ / ____ / ____

DESCRIPTION DU PROBLEME

ANIMAUX OU VEGETAUX TOUCHES (poulet, perdrix, fruit, etc.) : _____

NOMBRE : _____

ESTIMATION DU PREJUDICE FINANCIER : € _____

AUTRES PREJUDICES (matériels, etc.) :

PRECISEZ L'ESPECE A L'ORIGINE DES DEGATS

Renard

Fouine

Geai des chênes

Corneille noire

Pie bavarde

Putois

Etourneau sansonnet

Ragondin

Autre : _____

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits.

Date : ____ / ____ / ____

Signature

FICHE A RETOURNER A

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR

21 RUE DE TIELT – PLACE GEORGES CLEMENCEAU

83170 BRIGNOLES

☎ 04.94.80.06.95 📠 04.94.59.54.35 contact@fdc83.com



L'utilisation des pistes DFCI

De quelles pistes parle-t-on ?

Toutes les pistes en forêt ne sont pas des pistes de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Les pistes DFCI sont reconnaissables au panneau DFCI avec numéro de la piste et au panneau B0 (rond blanc cerclé de rouge) qui interdit toute circulation.



Peut-on circuler sur les pistes DFCI ?

Non, les pistes DFCI sont interdites à toute circulation, toute l'année. Seuls les véhicules chargés d'une mission de service public, les propriétaires des parcelles traversées ou desservies et les ayants-droits peuvent les emprunter.

Les chasseurs peuvent-ils utiliser les pistes DFCI pour

l'exercice de la chasse ?

Oui, mais à certaines conditions. Les chasseurs ont la qualité d'ayant-droit uniquement lors de l'exercice de la chasse, et sur les seules pistes DFCI qui traversent ou desservent les parcelles

pour lesquelles ils sont détenteurs du droit de chasse. L'usage des pistes DFCI par les chasseurs sera limité au strict nécessaire. L'exercice de la chasse comprend l'accès aux lieux de chasse, le transport des animaux abattus, la recherche des chiens courants, la recherche du grand gibier blessé par un conducteur agréé et l'entretien des aménagements cynégétiques.

Qu'est-ce qui reste interdit pour les chasseurs ?

Les chasseurs ne sont pas autorisés à utiliser les pistes DFCI sur un territoire où ils ne sont pas détenteurs du droit de chasse. Ils ne peuvent pas non plus utiliser ces pistes pour des motifs autre que l'exercice de la chasse (promenade, cueillette des champignons, etc.).

Qu'en est-il de la fermeture des massifs en période estivale ?

Du 15 juin au 30 septembre, l'accès à l'ensemble des massifs forestiers du Var est réglementé suivant le niveau de risque feu de forêt fixé quotidiennement par la Préfecture du Var. À partir du risque Très Sévère (couleur rouge), l'accès et la présence des personnes dans les massifs forestiers concernés sont interdits. Cette interdiction s'applique aux chasseurs. Il est donc interdit de chasser en période estivale dans les massifs forestiers dont le niveau de risque incendie est Très Sévère (couleur rouge) ou Exceptionnel (couleur noire).

Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Le non-respect des dispositions rappelées ci-dessus constitue une infraction passible d'une amende à 135 €. Les contrôles sont fréquents et cette infraction peut être verbalisée en relevant simplement le numéro d'immatriculation du véhicule incriminé.

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

Partenaire officiel





LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

23 - 24 - 25 Juin
Lamotte-Beuvron - Sologne

Pays à l'honneur
Le Sénégal

Village Canin
3 000 Chiens

Dîner Spectacle
samedi 24 juin

Billet gratuit disponible à la FDCV





NOUVEAU « LA FICHE BILAN DE VOS PRÉLÈVEMENTS »

Petit Gibier

Afin de gérer au mieux nos populations de petit gibier, la connaissance des prélèvements est un outil indispensable.

Nous n'avions jusqu'à présent aucune donnée sur les prélèvements de petit gibier dans le Var. Cette lacune est aujourd'hui comblée, grâce à la mise en place d'une fiche de prélèvement qui vous sera envoyée avec votre devis de validation.

Nous avons cherché le meilleur moyen pour connaître le tableau de chasse départemental en petit gibier, afin qu'il soit le moins contraignant pour vous. Elle vous demandera juste de faire appel à votre mémoire et de vous rappeler votre tableau de chasse de la saison passée.

La remplir ne vous prendra que quelques minutes, vous devez y reporter votre tableau de chasse pour le département du Var de la saison précédente.

Vous aurez aussi la possibilité de la saisir en ligne sur notre site www.fdc83.com rubrique services en ligne.

Le but est de connaître à la fois notre tableau de chasse en matière de petit gibier sédentaire et migrateur, et d'avoir également une idée du nombre de sangliers prélevés à la chasse (en dehors des battues et du tir d'été).

Vous ne trouverez pas d'autres espèces de grand gibier, vu qu'elles sont soumises au plan de chasse et que nous connaissons déjà leurs prélèvements.

Les données de cette fiche seront exploitées à l'aide d'un lecteur optique, c'est pour cela que vous devez la remplir sans rature, en respectant les consignes.

Pour cette première année, les données seront traitées au niveau départemental. Nous essaierons dans le futur, de récolter les données au travers d'unités de gestion. Vos données sont strictement confidentielles et personne ne peut y avoir accès.

Grâce à vous, nous connaissons l'évolution des prélèvements sur les différentes espèces chassables de notre département au fil des années, et nous pourrions notamment proposer des mesures de gestion adaptées pour notre petit gibier sédentaire.

Ces données nous permettront aussi de défendre la chasse de nos migrateurs et compléteront les dossiers « nuisibles ».

Nous comptons sur votre participation.



ELEVAGE
"DES BELLES D'AUTOMNE"

**SETTERS ANGLAIS**
KORTHALS
EPAGNEULS BRETONS

DRESSAGE CHASSE - COMPETITION
PENSION CANINE TOUTES RACES

06 22 73 08 89 & 06 14 24 37 06
LE CANNET DES MAURES



Permis de chasser-Formation

Depuis la mise en place en 1976 de l'examen du permis de chasser, celui-ci ne comportait qu'une épreuve théorique de 21 questions.

A compter de 2001, une épreuve pratique comportant 4 ateliers (parcours de tir à blanc, rangement de l'arme, tir réel, sanglier courant) est venue compléter l'épreuve théorique. L'organisation matérielle de l'épreuve ainsi que la formation des candidats sont confiées à la Fédération Départementale des Chasseurs.

Dans notre Fédération, dès 2001, une équipe de bénévoles de 6 personnes a été constituée après leur formation par l'inspecteur de l'ONCFS chargé de l'examen. La première année, l'examen ne s'est déroulé que sur le parcours de tir à blanc; par la suite les autres ateliers ont été mis en service.

Depuis 2001, compte tenu du nombre de candidats notre Fédération organise entre 10 et 11 sessions par an avec notamment; en 2013 deux sessions à l'attention des éleveurs (problématique Loup) et en 2016 une session pour les jeunes agriculteurs.

A partir de 2014, l'examen unique est mis en pratique, il comporte dans la continuité l'épreuve pratique suivie de l'épreuve théorique (réduite à seulement 10 questions). A partir de 2016, une journée de formation supplémentaire a été ajoutée à chaque session et 482 candidats se sont vus remettre leurs permis de chasser soit un taux de réussite de 68% (contre 63% en 2015)

Pour assurer ces formations, le nombre de formateurs bénévoles est actuellement de 16 (voir photo), dont 8 ayant suivi une formation à DRY par la division du permis de chasser de l'ONCFS.

Remerciements aux formateurs bénévoles qui permettent à la fédération d'assurer cette mission de service public.

Michel VIAN



PISTOLIER

Le Panorama - ZI Toulon Est - 151, Av. Alphonse Lavallée - 83130 La Garde

04.94.48.71.86. - contact@lepistolier.com - www.lepistolier.com

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h & de 14h30 à 19h

CHASSE TIR LOISIRS DÉFENSE ATELIER

Le Tir d'été approche... Préparez-vous !

	Remington 783 + Lunette 3-9x40 Cal. 270Win - 30.06 - 7RM	569€
	Sauer 100 Classic XT Cal. 270-Win - 7RM	999€
	Browning X-Bolt Compo ADJ Frein de bouche - Cal. 300WPM - 7RM	1099€
	Verney-Carron Speedline Cal. 30.06 - 300WPM	1949€
	Blaser RB Professional Chargeur fixe - Cal. 270Win - 30.06 - 9,3x62	2569€
	Merkel RX Helix Black Magic Cal. 30.06 - 7RM	2590€
	Sauer 404 XTC Carbon Cal. 30.06	5990€

	299€
	549€
	990€
	1199€
	1329€
	1499€

	179€
	549€
	549€
	1890€

OPEN de FRANCE
LUNDI 5 JUIN
Ball-Trap Club de Pierrefeu
Venez participer aux
Sélections !

Game Fair
FINALE NATIONALE
23 - 24 - 25 Juin
Lamotte-Beuvron
SOLOGNE

Blaser Day
DIMANCHE 2 JUILLET
Ball-Trap Club de Pierrefeu

Découvrez et testez les armes
de la nouvelle Gamme Blaser !

Willy Schraen, Président de la FNC, en visite dans le Var à Brignoles le 16 février dernier

Nous avons reçu à la Fédération des chasseurs du Var à Brignoles le nouveau président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Elu à la tête des chasseurs français le 24 août dernier et conformément à ce qu'il avait promis lors de sa campagne électorale, le Président Willy SCHRAEN a fait le tour de France et rencontré région par région les représentants des Fédérations départementales de chasseurs.

Lors de la réunion organisée dans le Var étaient présents les Présidents des Fédérations des Alpes de Haute Provence, Max LSOARD, des Hautes Alpes, Max MERCURIO, des Bouches du Rhône, Alexis ALLIONE, et du Vaucluse, Edmond ROLLAND. Le président Jean-Pierre CAUJOLLE des Alpes Maritimes était représenté par M. Philippe LORENZI vice-président de la fédération. Les présidents de la Haute Corse et de la Corse du Sud étaient excusés. Tous ces représentants départementaux étaient accompagnés de leurs directeurs et d'un certain nombre d'administrateurs et de techniciens de leur fédération. Le président de la fédération Marc MEISSEL accompagné de son directeur et de son conseil d'administration recevait le président Schraen et lui faisait part du grand plaisir de le recevoir pour cette réunion de travail.

Le président SCHRAEN était accompagné du Président Jean-Paul MOKTAR de l'Eure et Loir Président de la commission simplification administrative, de Charles LAGIER, Avocat de la fédération nationale et Thierry COSTE lobbyiste de la FNC.

Le Président SCHRAEN a présenté avec ses collaborateurs la réforme des statuts des fédérations départementales, régionales et nationale. La réforme des statuts prévoit notamment l'allongement des mandats de 3 à 6 ans, les mandats actuels devront en conséquence être prorogés jusqu'en 2022. Un changement qui témoigne de la volonté de la FNC de laisser aux élus la possibilité d'inscrire leurs actions dans la durée.

D'autre part, ces statuts ont pour but de renforcer les missions des fédérations régionales et départementales en faisant mieux reconnaître leurs missions de service public. Au niveau départemental l'accent est mis sur le permis de chasser et les missions d'information et de formation des chasseurs et du grand public sur les problèmes environnementaux.

Au niveau national, le rôle de coordinateur de la FNC est dans ses nouveaux statuts réaffirmé.

Bien que la coordination nationale soit essentielle, chaque région doit conserver ses spécificités et il n'est pas question d'imposer quoique ce soit, mais jouer un rôle de rassembleur dans un souci de cohérence.

Si les fédérations ont longtemps vécu en vase clos cela doit changer a réaffirmé le Président national.

Il envisage que les fédérations régionales deviennent des vitrines de ce que les chasseurs sont capables de faire, les bras armés des politiques publiques en matière d'environnement et de biodiversité. Il conclura sur ce chapitre en affirmant « l'écologie c'est nous, les territoires c'est nous! Nous sommes des écologistes de terrain, des écologistes de bon sens.

L'acte de chasse est un acte de biodiversité. Nous avons cette maîtrise que personne ne peut nous enlever il est donc normal que les fédérations régionales fortes de leur expertise et de leur compétence se positionnent dans la gestion des politiques environnementales».

D'autres sujets seront soulevés. Deux dossiers qui préoccupent plus particulièrement : les dégâts des grands gibiers, notamment des sangliers, et la présence croissante du loup dans la région.

Concernant, les dégâts de grand gibier et particulièrement les sangliers comme il l'a fait au travers de nombreuses réunions à l'échelon national il réaffirme sa volonté de modifier la loi de 1968 et de faire en sorte que les fédérations ne supportent plus toute seule l'entière enveloppe des dégâts de grand gibier.

La commission des dégâts de grand gibier présidée par les Présidents Hubert LOUIS VUITTON du Loir et Cher et Marc MEISSEL du Var doivent être au travers de la mise en place d'un programme les forces de propositions de la révision du système actuel.

Le Président SCHRAEN mettra en parallèle de la gestion financière des dégâts de grand gibier, la mise en place de l'agence française de la biodiversité et la mutualisation des services de police de l'environnement avec l'ONCFS.

Il affirma que si nous avons réussi à ralentir la marche forcée pour en arriver à cette mutualisation des services on ne pourra pas aller longtemps contre le cours de l'histoire.

Pour lui, l'AFB doit avoir une mission d'expertise et la police doit rester attachée à l'ONCFS dans le cadre des missions de service public que l'état doit assurer. Il n'est pas concevable que seuls les chasseurs participent au financement de la police de la nature qui est d'intérêt général.

Concernant le deuxième sujet qui est le loup, le Président SCHRAEN affirme clairement sa position « nous avons le pouvoir et le devoir de gérer les populations. La chasse française doit reprendre la main sur la gestion du loup comme sur l'ensemble des espèces. Nous sommes prêts à les chasser, par contre, il n'est pas question d'en assumer les dégâts.»

Le Président pose la question du statut du loup, espèce protégée par la convention de Berne.

Les loups aujourd'hui attaquent les troupeaux, remettent en cause les équilibres naturels et ne doivent pas être sacralisés.

Il termina son exposé par les dérapages commis concernant le bien-être animal disant « on protège les animaux évidemment ! Mais prenons garde aux dérives idéologiques ».

Madame Josette PONS, député maire de Brignoles, dans son discours partage les nombreux sujets d'intérêt avec la chasse varoise en particulier sur le loup et les dégâts de grand gibier, en affirmant qu'il est important de travailler ensemble pour faire avancer les dossiers aussi bien au niveau national qu'europpéen.

Elle remetta ensuite la médaille d'honneur de la ville de Brignoles au Président SCHRAEN avec quelques produits locaux.



Tout le monde se retrouva ensuite pour partager le verre de l'amitié.



Assemblée générale de l'ADCGG 83

L'Association s'est réunie à Brignoles le 16 mars 2017, dans les locaux de la FDCV. Après les remerciements du président aux personnes présentes : Francis GIORGI représentant Marc MEISSEL président de la FDCV, Julien VERT pour la DDTM, les présidents des AD limitrophes : Pierre JOURNEUX (13) Emile BERTRAND (06), Gérard BERNARD Président des gardes particuliers, François BOUFFIL Maître d'équipage du Rallye Crespin, Martial GRIOCHE vice-président de la SCM de Canjuers, Alain ZACCHEI président de AFACCC 83

Beaucoup d'adhérents avaient répondu présents à cette 23^{ème} AG. Après l'approbation du compte rendu de l'année 2015, un vote a été organisé pour élire deux nouveaux administrateurs : Messieurs Claude BENSE, et Sébastien JACQUES. Mr Maurice PETTAVINO ayant donné sa démission après 23 ans passés au sein de l'association dont 18 ans comme trésorier. Il a été à l'origine de la création de notre association avec Paul Mortolini notre président d'honneur. Un grand merci à Maurice.

De nombreux sujets ont été abordés :

Journées nationales 2016 qui se sont déroulées du 13 au 15 mai à Arzon dans le Morbihan. Formation forêt gibier pour une meilleure compréhension entre forestier et chasseur. Le partage de la nature, rallye pédestre ouvert à tous, continuer et amplifier « le dimanche à la chasse ». Rencontrer les autres usagers de la nature, travailler avec les écoles et faire découvrir la nature.

Réunion régionale de Nîmes le 10 juillet 2016 regroupant toutes les AD PACA et Languedoc Roussillon. La problématique de l'abondance du sanglier, et les moyens de régulation. En Espagne, il est question d'introduire dans la nature un vaccin contraceptif, ce vaccin a été développé aux Etats Unis. Porte ouverte à des pratiques difficilement maîtrisables. Faisons déjà appliquer les lois sur le défrichement, et l'interdiction de nourrir les sangliers. Organiser et former les chasseurs au tir de manière régulière.

Le Loup : 36 Loups autorisés au niveau National, le tir de 33 Loups a été réalisé. Les prélèvements : Dpt 06 / 12 Loups, Dpt 04 / 4 Loups, Dpt 05 / 1 Loup, Dpt 83 / 4 Loups. Rappelons que le coût du Loup est de 21 millions d'euros pour l'année.

La maladie d'Aujeski : Exposé fait par Jacqueline Beillon Docteur vétérinaire, et détentrice des BGG, Tir, Arc, Vénérie. Formatrice au BGG.

La maladie d'Aujesky (ou pseudo-rage) est une maladie des suidés (porcs et sangliers) d'origine virale. Il n'existe pas de traitement. La mortalité va de 2% chez les adultes à 100% chez les porcelets et les marcassins de moins de 1 mois. Les animaux guéris restent séropositifs à vie. Elle est due à un herpès-virus responsable chez le chien d'une encéphalomyélite évoluant rapidement vers la mort. La contamination du chien se fait par ingestion de la viande ou des viscères de porc ou de sanglier atteint, ou par contact direct (morsure). Après une incubation très rapide (2-6 jours), les symptômes apparaissent (troubles du comportement, convulsions, démangeaisons au niveau de la tête pouvant aller jusqu'à l'automutilation, paralysie du pharynx puis générale). La mort intervient dans les 48 h suivant le début des symptômes chez 100% des chiens. Il n'existe pas de traitement. Il n'existe pas ac-



tuellement de vaccin en France.

L'ADCGG83 a participé à deux expositions, la Cadière d'Azur, et Saint Antonin. Rappelons que lors de ces expositions, il est possible de faire côter vos trophées.

Deux nouveautés : Il est dorénavant possible de payer sa cotisation par CB, à partir de notre site. Un Quiz Grand Gibier est à la disposition de nos adhérents et ouvert à tous contre le paiement de l'adhésion.

Accidents de chasse en augmentation, 146 pour 2015-2016. La vigilance doit rester de mise. Les principales causes sont toujours les mêmes : Tir sans identification, tir en direction de la traque, non-respect de l'angle des 30°, départ intempestif de l'arme sans gibier.

BGG 2016 : 18 candidats se sont présentés, médaille d'or, Messieurs LESPINASSE, TORRE, BENSE, MACHUEL, SOMA. Or Arc, Madame BEILLON. Argent, Messieurs COLOMBERO et PORRE. Or ayant obtenu l'argent l'année dernière Mme GIRAUD et Mr GARCIN.

Bilan AFMT : 39 trophées côtés, dont 23 sangliers (2 niveau argent, 5 bronze, 5 homologables). 12 chevreuils (1 niveau argent, 4 bronze). 3 mouflons (1 niveau argent). 1 chamois (non homologable).

Bilan UNUCR : 430 recherches, 183 réussites, 178 échecs, 69 contrôles de tir. Espèces recherchées : 370 sangliers, 41 chevreuils, 7 chamois, 2 daims, 10 autres (dont le Loup). Mode de chasse : battue 322, affût/approche 100, collision 4, autres 4. Taux de réussite 50.69%.

Monsieur Julien VERT Chef du Service Environnement et Forêt à la DDTM, a conclu notre assemblée générale en nous félicitant d'apporter une autre vision de la chasse par la connaissance approfondie des espèces.

L'assemblée générale s'est terminée à 20h30, suivie du verre de l'amitié.

Gérard Arnoult



L'UNUCR 83 recherche des PASSIONNES DE CHASSE



LA RECHERCHE DES ANIMAUX BLESSÉS

Discipline indissociable de la chasse du Grand Gibier, elle est nécessaire et indispensable à la gestion des territoires de chasse et au respect des grands animaux. L'équipe de recherche est composée d'un conducteur et d'un chien éduqué pour la recherche du gibier blessé.

Laisser, à la suite d'une chasse, un animal blessé sans avoir entrepris une recherche est intolérable.

L'UNION NATIONALE DES UTILISATEURS DE CHIENS DE ROUGE forme ces équipes, car la recherche de gibier blessé est une discipline qui demande beaucoup d'efforts, d'abnégations, des connais-

sances profondes de la morphologie et de l'éthnologie du grand gibier, une parfaite connaissance de l'esprit de chasse, lié à une grande prudence dans les actes, une nécessaire réserve dans l'expression et une harmonie totale du maître avec son chien de rouge.

PASSIONNES, REJOIGNEZ NOUS

Pour tous renseignements joindre ou écrire à Jean Louis Briatore (délégué UNUCR du Var) au : 06.26.31.85.15
mail : stj183@wanadoo.fr

UNE MÉSAVENTURE AVEC UN SANGLIER

Roger Ciampi, ancien administrateur de la fédération et chasseur passionné de grand gibier, attaqué et sérieusement blessé par un sanglier mâle de 50 kg.

Courant janvier 2017, j'étais tranquillement installé devant la télévision au moment de la sieste lorsque mon voisin et ami Raymond est venu sonner à ma porte. Il venait d'apercevoir devant chez moi un sanglier qui, à ses dires était blessé et dont les pattes arrière étaient enserrées dans un fil de fer ou du grillage.

Nous voilà donc partis voir l'animal qui n'avait pas bougé et qui était bien campé au milieu du champ.

Nous nous sommes approchés jusqu'à une dizaine de mètres mais soudain, il s'est levé et m'a foncé dessus en claquant des dents (je pense que tous les chasseurs de sanglier savent que lorsqu'on entend ce bruit caractéristique, on devine quelles sont les intentions de l'animal,...). Je n'ai rien pu faire, il m'a renversé et s'est acharné sur moi me mordant à de multiples reprises aux mollets, me faisant rouler avec sa tête en donnant des coups de défenses. Je lui donnais des coups de poings, des coups de pieds, rien n'y faisait.

Après une bonne dizaine de minutes, il s'est enfin éloigné mais est resté face à moi, en me toisant de son regard. Je me suis relevé et je suis allé chez moi pour récupérer mon fusil et l'abattre.

Dans le feu de l'action, je ne m'étais absolument pas rendu compte des blessures qu'il m'avait infligées.

J'étais mordu à plusieurs endroits aux mollets. Certaines blessures étaient profondes, elles mesuraient plus de 8 cm.

Nous nous sommes approché de l'animal et nous avons constaté qu'en fait le sanglier s'était pris dans un collet certainement dans la nuit précédent l'accident, pas par le cou mais par les deux pattes arrière.

Le câble les avait serrées. Le sanglier, en se débattant et au prix d'une longue souffrance, avait réussi à s'échapper mais ne pouvait aller bien loin car le lien avait lacéré les chairs jusqu'aux os et était resté serré immobilisant les sabots.

Après avoir repris mes esprits et ressentant des douleurs intenses, je suis allé à l'hôpital où l'on m'a admis aux urgences. J'ai eu le droit à de multiples points sur les deux mollets, des drains pour éviter les risques d'infection et un suivi durant plus de 3 semaines par une infirmière.

J'habite au Val quartier «les Cognets» lieu très prisé par les sangliers mais aussi très connu des promeneurs et randonneurs. Il m'arrive très souvent de me promener sur ces chemins avec ma petite fille.

Et bien évidemment, nous avons sur le secteur quelques braconniers qui utilisent ce redoutable piège certes primaire mais très efficace.

Je me dis que j'ai eu beaucoup de chance et surtout que ce pauvre animal aurait pu tout aussi bien foncer sur une famille avec des enfants en bas âge. Que serait-il advenu ? Les conséquences auraient certainement été bien plus dramatiques.

J'ai souhaité vous faire part de ma mésaventure mais surtout, pousser un coup de gueule face à cette poignée d'individus sans scrupule, totalement irresponsables, qui utilisent des «pratiques de captures» atroces, inhumaines pour le gibier. Ils n'ont aucune éthique, ne voient en leurs actes qu'un moyen de s'enrichir et ne sont surtout pas des chasseurs.



LA CHASSE ... MA VIE

Présentation du livre de Robert DEL PIA , Soixante dix ans de Souvenirs et de Passion

On ne présente plus Robert DEL PIA, ce pur écrivain provençal, dont les nombreux ouvrages sur la Chasse, depuis trente ans, ont régalé des milliers de lecteurs dans tout l'Hexagone.

Il ne paraît pas toutefois superflu de préciser certains aspects du personnage que beaucoup ignorent peut-être...

Il est d'abord Académicien de Provence, élevé au titre d'écrivain «Honoris caus primus» pour sa valeur littéraire et lauréat de l'institut Académique de Paris.

En outre il est conteur, nouvelliste, romancier, poète et chroniqueur, ayant collaboré durant plusieurs années aux plus importantes revues françaises cynégétiques et cynophiles.

Mais outre les qualités de sa plume, que chacun se plaît à reconnaître, il a prouvé sur le terrain qu'il était un chasseur et conducteur de chiens d'arrêt hors pair. Une quinzaine de titres de champion de travail acquis avec ses chiens pointers et deux titres de champion du monde de chasse au chien d'arrêt en équipe de France, en attestent hautement.

Le Var cynégétique ne peut que s'enorgueillir de compter dans ses rangs ce nemrod charismatique, qui a été élevé au titre d'officier dans l'ordre national du mérite agricole, par le seul mérite de la chasse et des chiens.

Un triptyque parfait... chasse, chiens, écriture et très difficile à atteindre.

Dans ce quinzième et nouvel ouvrage, Robert Del Pia toujours bon pied, bon oeil, à 80 «balais» une autre performance, évoque ses émotions de soixante dix ans de souvenirs et de passion, des instants précieux, enrichissants, drôles, inattendus, amusants, parfois dramatiques, mais passionnants !

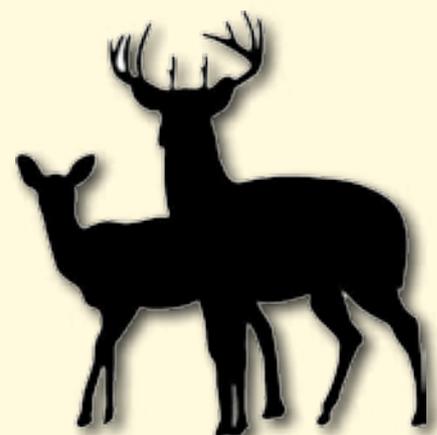
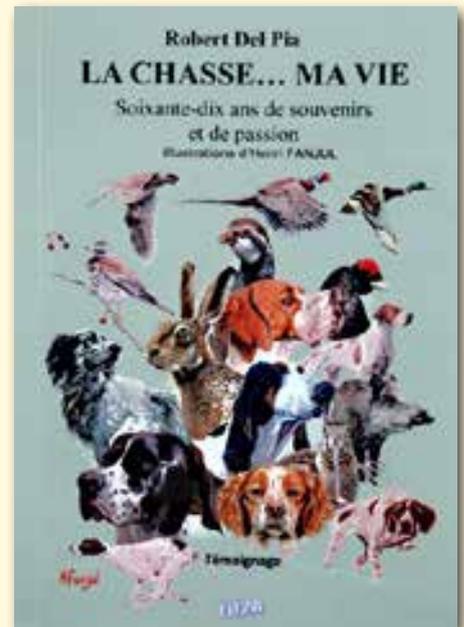
Les jeunes chasseurs y puiseront une sorte d'enseignement, bien utile, les «anciens» rêveront avec émotion de leur enfance et adolescence lointaines...

Un livre «culte» écrit par un chasseur, pour tous les chasseurs, mais aussi pour tous ceux qui aiment la nature et les animaux.

L'ouvrage est disponible en librairie, ou sur internet, éditions ED2A au prix de 21 euros, ou encore, dédié à la demande, au prix de 25 euros, envoi compris, chez l'auteur :

Robert Del Pia, Villa «Pré Pinson»,
398, avenue du Général de Gaulle, 83 300 Draguignan
Tél. : 04.94.68.14.84.

Robert Del Pia dédicacera également son nouvel ouvrage lors des manifestations célébrant la chasse et les chiens, courant printemps été 2017, entre autres : Roquebrune sur Argens ; la Verdière ; Barjols ; St Antonin en Provence ; etc.





Claviers concours de Nichoirs

Chasseurs et amis des forêts : un pari gagnant Pour l'environnement !

pari gagnant
Pour l'environnement !

Les lauréats du concours de nichoir organisé par l'association « Les amis des forêts », antenne de la société de chasse « Lou Kiki » se sont retrouvés samedi 25 février à la salle des fêtes.

Pour mémoire, « Les amis des forêts », multiplient les activités regroupant chasseurs et non chasseurs, en direction de la préservation de l'environnement et du patrimoine (concours de photos, de tournesol, réfection du four à pain).

Si treize projets avaient été examinés l'an dernier, c'est une vingtaine, samedi qui ont été soumis aux deux juges de la Fédération Départementale des chasseurs du Var, Guy AGNELLO et Alain MILLANELLO, en présence de Gérald PIERRUGUES, maire de Claviers.

Les représentants de la Fédération, qui souhaitent encourager les actions de communication en direction des non chasseurs, avaient fourni les coupes remises aux gagnants par Mr le Maire.



blanc rochebois
Automobiles

Concessionnaire et réparateur ISUZU
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES
www.isuzu-brignoles.fr

Contact : TITOUAN
06 07 26 30 98
04 94 37 08 08

Simple cab, cab approfondie, double cab

ISUZU

Leader Mondial du Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV
et pièce de rechange
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE
Consommation mixte 7,3L/100Km - émission CO₂ - 192g/km

TVA récupérable
Garantie 5 ans ou 100 000kms

Financement : Crédit 1,40%
AGILOR / AGRICULTEURS

INTERSPORT

UNIFRANCE PISTEURS

Rayon Pêche - Chasse - Armes - Munitions -
Vêtements - Optique

Browning, Verney-Carron, Benelli, Beretta,
Remington, Winchester, Fob, Tunet, Vallat, Rottweil,
RWS, Norma, Somlys, Percussion, Meindl, etc.

Centre Commercial Quartier Saint-Jean
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 98 05 02 66 - Fax 04 98 05 02 67

le salon Migrateurs
Les 08 et 09 juillet 2017
à Cayeux-sur-Mer (D3 - Route de Brighton)

40 BILLETS GRATUITS disponibles à la FDCV

Le Salon des Chasseurs de Migrateurs

ENTRÉE 5€

Animations

- Foire aux appelants • Ball-trap spécial migrateurs (canards, bécassines, bécasses, pigeons) • Concours de meilleures chanteuses • Concours de siffleurs
- Présentation de chiens • Mise au poids d'un couple d'oies rieuses
- Concours de la meilleure astuce du chasseur de migrateurs.

Renseignements : www.salondesmigrateurs.com
info@salondesmigrateurs.com OU 01 34 78 22 22

HEURES LEGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

Les changements d'heures (été et hiver) ont été appliqués

La chasse est autorisée de jour, c'est à dire 1h00 avant l'heure légale de lever du soleil au chef lieu du département et 1h00 après son coucher.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h00 avant l'heure légale de lever du soleil et 2h00 après son coucher.

JUIN			
J	1	5:59	21:09
V	2	5:58	21:09
S	3	5:58	21:10
D	4	5:58	21:11
L	5	5:57	21:12
M	6	5:57	21:12
M	7	5:57	21:13
J	8	5:56	21:14
V	9	5:56	21:14
S	10	5:56	21:15
D	11	5:56	21:15
L	12	5:56	21:16
M	13	5:56	21:16
M	14	5:56	21:17
J	15	5:56	21:17
V	16	5:56	21:18
S	17	5:56	21:18
D	18	5:56	21:18
L	19	5:56	21:18
M	20	5:56	21:19
M	21	5:56	21:19
J	22	5:56	21:19
V	23	5:57	21:19
S	24	5:57	21:19
D	25	5:57	21:19
L	26	5:58	21:19
M	27	5:58	21:19
M	28	5:59	21:19
J	29	5:59	21:19
V	30	5:59	21:19

JUILLET			
S	1	6:00	21:19
D	2	6:01	21:19
L	3	6:01	21:19
M	4	6:02	21:18
M	5	6:02	21:18
J	6	6:03	21:18
V	7	6:04	21:17
S	8	6:04	21:17
D	9	6:05	21:17
L	10	6:06	21:16
M	11	6:07	21:16
M	12	6:07	21:15
J	13	6:08	21:14
V	14	6:09	21:14
S	15	6:10	21:13
D	16	6:11	21:13
L	17	6:12	21:12
M	18	6:12	21:11
M	19	6:13	21:10
J	20	6:14	21:09
V	21	6:15	21:09
S	22	6:16	21:08
D	23	6:17	21:07
L	24	6:18	21:06
M	25	6:19	21:05
M	26	6:20	21:04
J	27	6:21	21:03
V	28	6:22	21:02
S	29	6:23	21:01
D	30	6:24	21:00
L	31	6:25	20:58

AOÛT			
M	1	6:26	20:57
M	2	6:27	20:56
J	3	6:28	20:55
V	4	6:29	20:54
S	5	6:31	20:52
D	6	6:32	20:51
L	7	6:33	20:50
M	8	6:34	20:48
M	9	6:35	20:47
J	10	6:36	20:45
V	11	6:37	20:44
S	12	6:38	20:43
D	13	6:39	20:41
L	14	6:40	20:40
M	15	6:41	20:38
M	16	6:42	20:37
J	17	6:44	20:35
V	18	6:45	20:34
S	19	6:46	20:32
D	20	6:47	20:31
L	21	6:48	20:29
M	22	6:49	20:27
M	23	6:50	20:26
J	24	6:51	20:24
V	25	6:52	20:22
S	26	6:53	20:21
D	27	6:55	20:19
L	28	6:56	20:17
M	29	6:57	20:16
M	30	6:58	20:14
J	31	6:59	20:12



ARMURERIE P.A.C.A.

Chasse • Accessoires • Tenues de chasse
Coutellerie • Archerie • Air-Soft
Depots - Vente

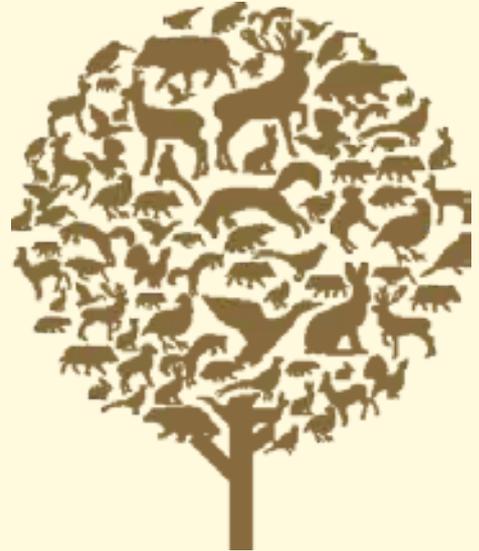
Une nouvelle saison de chasse... C'est le moment de vous préparer. Notre magasin et notre atelier vous attendent.

83480 PUGET SUR ARGENS

Espace Vernède II, Route des Vernèdes

Tél. 04. 94. 96. 92. 06

www.armurerie-paca.com



Elevages de Gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au **06 82 28 12 19** et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

Chasse d'exception Camargue

480 Ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/ prix : 500 €/journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir
Tél : 06.19.58.48.84 ou www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

Domaine de Villonne, Saint-Maximin (83)

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison.
Tél. 06 09 44 48 50

Domaine de Jaumegarde (13)

Grand parc 700 Ha réputé pour densité de grands sangliers et cervidés (trophées exceptionnels); Journée découverte (Satisfait ou ré-invité si vous n'avez pas tiré !) : 350 € Action 14 battues : 4 000 € - Approche et affût possible.
Tél : 06.09.88.13.77 et retrouvez nous sur **Facebook**

Association des Amateurs du Chien d'Arrêt

Nous sommes une association loi 1901 de chasseurs au chien d'arrêt se regroupant pour louer des territoires de chasse dans le Var. L'adhésion annuelle est de 45 € payable chaque année avant le 31 mars (donnant droit à des prix préférentiels sur les croquettes et produits véto).

- 2 territoires actuellement, la Verdière 220 ha et Brignoles 220 ha ;
- Possibilité de s'incriner le week-end à des lâchers payants ;
- Perdrix jusqu'au 10 novembre
- Faisans toute la saison
- Demande de Plan de chasse pour tir d'été (Brocard, renard) en cours
- Pour nous contacter

Roger : 06.19.58.48.84 ou **Florent : 06.10.22.18.41** ou **André 06.86.16.22.20**

A Vendre / A Louer sur Sainte Maxime (83)

A vendre ou à louer terrain 10 ha. Alimenté en eau, zone naturelle - Commune de Sainte Maxime
Idéal pour la chasse Prix à débattre.

Tél. 06.25.41.84.03

FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €	FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE	50 €	FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE AVEC UNE IMAGE	80 €
LES PETITES ANNONCES NON COMMERCIAL SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS, DONNS)			